

# TIPI

## TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET



### GUIDE DE MISE EN ŒUVRE SITE DE PAIEMENT DE LA DGFIP



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

*Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des titres et articles de rôles par Internet via le dispositif TIPI.*

*Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.*

*Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de TIPI) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.*

## TABLE DES MATIERES

<b>1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI.....</b>	<b>4</b>
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.....	4
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	5
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	8
<b>2) LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À TIPI.....</b>	<b>8</b>
<b>3) LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....</b>	<b>8</b>
3.1) LES ETAPES PRÉALABLES.....	8
3.2 LA MISE AUX NORMES NECÉSSAIRE POUR L’OUVERTURE DU SERVICE.....	9
3.2.1 <i>La mise aux normes des avis des sommes à payer.....</i>	9
3.2.3 <i>Les tests et validation de l’adaptation des ASAP.....</i>	12
3.3 PASSAGE EN PRODUCTION.....	12
<b>4) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION TIPI.....</b>	<b>13</b>

## ANNEXES

- 1 Formulaire d’adhésion à TIPI.
- 2 Formulaire de demande d’ajout de contrat produit supplémentaire à un client TIPI déjà existant
- 3 Formulaire de pré Adhésion
- 4 Suggestions d’édition des avis des sommes à payer « ASAP » pour la page de paiement DGFIP
- 5 Tableau des messages d’erreurs envoyés par TIPI
- 6 Formulaire adhésion CB simplifié TIPI

## **1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI**

### **1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.**

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

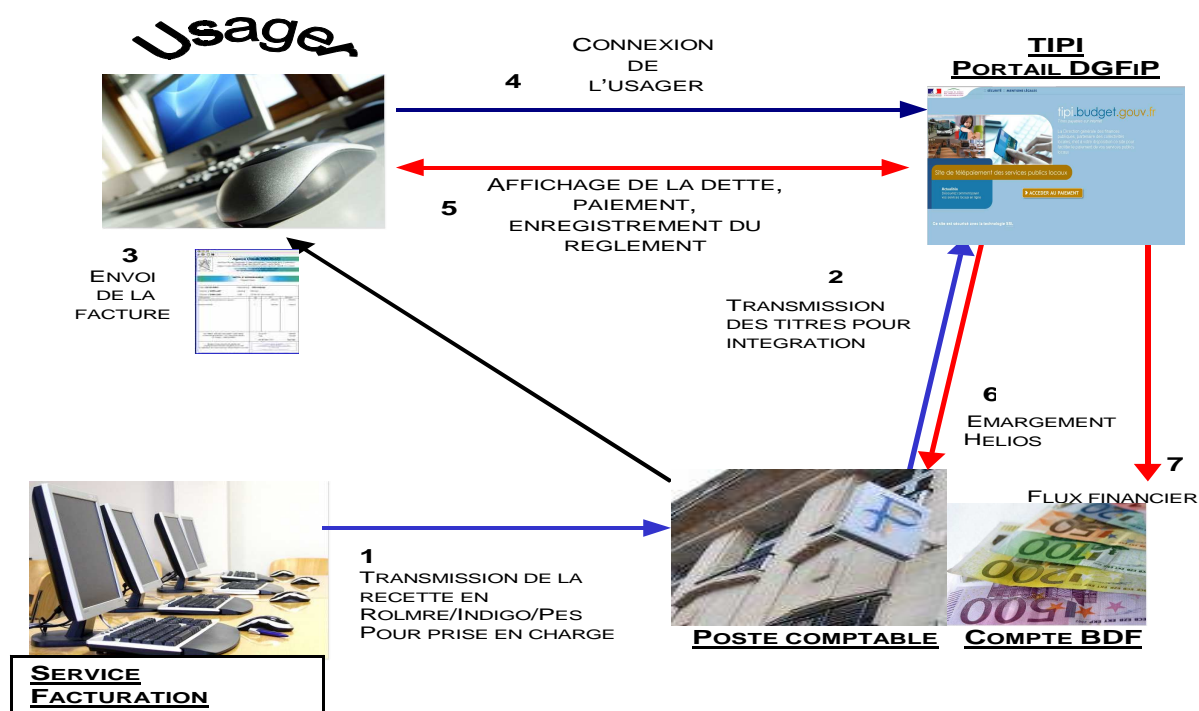
Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFIP pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèches de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

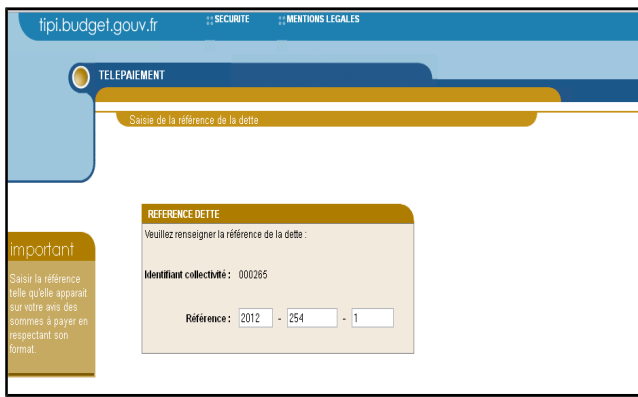
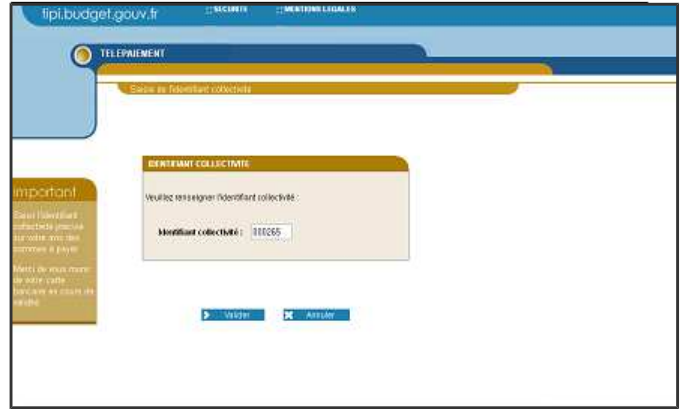
Ce dispositif vient donc compléter la gamme des moyens de paiement déjà proposés par la DGFIP : prélèvement, TIP, carte bancaire de proximité.

## 1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le recours à TIPI est d'abord un choix, chaque adhésion est contractualisée et concerne un budget de collectivité. Une collectivité adhère pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement automatisé et sécurisé. L'automatisation du processus est présente de la prise en charge du titre ou du rôle jusqu'à son émargement comptable dans l'application Hélios après paiement.



A réception de son avis des sommes à payer (ASAP), l'usager se connecte en mode sécurisé sur la page de paiement de la DGFIP <https://www.tipi.budget.gouv.fr> dont l'adresse est indiquée sur son ASAP. Il saisit dans le formulaire proposé l'identifiant de la collectivité.



Ensuite, il saisit la référence et le montant de sa dette ainsi que son adresse de courrier électronique pour recevoir le ticket de télé-paiement (ce ticket sera reçu parallèlement par le comptable public).



Pour qu'un titre soit payable par Internet, il faut qu'il ait été préalablement pris en charge par le comptable dans Hélios. Sa mise en ligne se fera dans un délai de 48h. TIPI effectue des contrôles de cohérence entre les données saisies et ses bases. Si des anomalies sont constatées, des messages d'erreur s'affichent à l'utilisateur (cf annexe 5).

Lorsque TIPI a identifié la dette, l'utilisateur doit choisir le type de carte bancaire qu'il souhaite utiliser, avant mise en relation avec le gestionnaire de télé-paiement. (Les écrans de paiement chez le prestataire ne sont pas représentés dans ce document).

A l'issue de la transaction, le gestionnaire de télé-paiement offre à l'utilisateur la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, qui n'a pas valeur de quittance. Il le transmet simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au poste comptable responsable du recouvrement.

L'application TIPI enregistre cette transaction et interdit un éventuel double paiement par Internet pour cette dette. Le comptable reçoit le flux d'épargne à J+1 et le flux financier à J+2. J étant le jour où la transaction a été enregistrée.

## 1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la bonne réalisation de chaque projet.

## 2) LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À TIPI

Pour adhérer au dispositif, la collectivité ou l'établissement public local doit respecter un certain nombre de critères :

- Le budget de la collectivité adhérente doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios**.
- La collectivité doit utiliser une **nomenclature** du secteur public local (**hors M31**, le service n'est à ce jour pas offert aux offices publics de l'habitat) ;
- La collectivité doit émettre des flux aux formats **ROLMRE (EAU ou DDPAC), INDIGO ou PES V2 Recette** ;
- La collectivité doit **Editer des avis des sommes à payer** faisant apparaître les données nécessaires à l'identification de la facture sur le **site de paiement de la DGFIP**. Il s'agit de l'identifiant collectivité, la référence de la dette à payer et un message invitant les usagers à régler leurs dettes sur Internet
- Pour les budgets de collectivités qui émettent **plus de 10 000 articles** de rôle par an une demande de **pré-adhésion** devra être transmise par l'intermédiaire du correspondant moyens de paiement de la DDFiP au bureau CL1C de la DGFIP pour validation.
- Les montants des titres ou des factures de rôle ne doivent pas supérieurs ou égaux à **100 000€**

## 3) LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

### 3.1) LES ETAPES PRÉALABLES.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette convention formalise l'adhésion et à pour but de faire connaître le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion (annexe 1) qui détaille le type de produits qui seront payables en ligne. De cette manière, la collectivité adhérente détermine les produits qu'elle souhaite voir régler.

Ces formalités effectuées, ces documents sont transmis à la DDFiP pour enregistrer l'adhésion. Un numéro de client TIPI est alors attribué. (celui qui doit figurer sur les avis de sommes à payer)



## 3.2 LA MISE AUX NORMES NÉCESSAIRE POUR L'OUVERTURE DU SERVICE

### 3.2.1 LA MISE AUX NORMES DES AVIS DES SOMMES À PAYER.

Pour bénéficier du site de paiement de la DGFIP, la collectivité doit fournir à ses usagers des Avis des Sommes A Payer (ASAP) comportant toutes les informations utiles au paiement.

Par conséquent, le progiciel gérant l'éditique de la collectivité adhérente devra être en mesure de générer sur l'ASAP, les informations nécessaires au règlement.

Le message doit être suffisamment clair et contenir tous les éléments nécessaires à l'utilisateur, à savoir :

- l'adresse du site internet de paiement <https://www.tipi.budget.gouv.fr>
- le **numéro de client** TIPI, fournit par le comptable ou le correspondant moyens de paiement de la DDFiP. Il comporte 6 caractères par exemple : 000999
- la **référence de la dette**, cette référence est indispensable pour que les usagers puissent effectuer leurs paiements. Elle comporte de 18 à 21 caractères décrits ci-après.

Les références que l'utilisateur devra saisir pour l'identification correcte de sa collectivité et de sa dette seront mises en évidence sur la facture. Vous trouverez ci-après la description complète sur la présentation de la référence dette.

Cette référence varie selon que l'on utilise la logique Titre ou Rôle. Vous pouvez prendre l'attache de votre prestataire de système d'information, du comptable public ou du correspondant moyens de paiement de la DDFiP pour vous aider à décrypter les champs nécessaires à la composition de cette référence.

**Format de la référence dette devant figurer sur les titres et factures de rôles « TIPI » :**

PARAMETRE	CARACTERES	DESCRIPTION DU CHAMP
IDENTIFIANT COLLECTIVITÉ	6 MAX (caractères numériques)	N° DE CLIENT TIPI COMMUNIQUÉ PAR L'ADMINISTRATEUR DÉPARTEMENTAL, COMPORTE AU MINIMUM 1 CARACTÈRE NUMÉRIQUE ET AU MAXIMUM 6  (EX : POUR LE NUMÉRO DE CLIENT TIPI 000017, INDIQUER 000017 OU 17)
RÉFÉRENCE INDIGO TITRE	18 MAX	CODEXER : 4 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + NUMTITRE : 1 À 8 MAXIMUM, NUMÉRIQUES + NUMORDRE : 1 À 6 MAXIMUM, NUMÉRIQUES  <u>EXEMPLE : 2014-1234-1 (OU 2014-00001234-000001)</u>  (AVEC NUMTITRE = 00001234 ET NUMORDRE = 000001)
RÉFÉRENCE PES V2 TITRE	18 MAX	EXER : 4 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + IDPCE : 1 À 8 MAXIMUM, NUMÉRIQUES + IDLIGNE : 1 À 6 MAXIMUM, NUMÉRIQUES  <u>EXEMPLE : 2014-567-1 (OU 2014-00000567-000001)</u>  (AVEC IDPCE = 00000567 ET IDLIGNE = 000001)
RÉFÉRENCE ROLMRE	21 MAX	ROLEX : 4 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + ROLREC : 2 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES OU ALPHABÉTIQUES + ROLDEB : 2 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES  + ROLDET : 1 À 13 MAXIMUM, NUMÉRIQUES  <u>EXEMPLE : 2014-AZ-00-5678</u> <u>OU 2014-AZ-00-0000000005678</u>  (AVEC CODE RECETTE = AZ, ROLDEB = 00 ET ROLDET = 0000000005678)

PARAMETRE	CARACTERES	DESCRIPTION DES CHAMPS
Référence PES V2 ORMC	21 MAX	<p><b>ZONE1 à 4 caractères :</b> Zone Exer du bloc bordereau +</p> <p><b>ZONE2 à 2 caractères :</b> deux premiers caractères de la Zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce* +</p> <p><b>ZONE3 à 2 caractères :</b>  + 00 si la zone NumDette du bloc pièce contient moins de 14 caractères ou 2 premiers caractères de la zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 15 caractères ou 0 + le premier caractère de zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 14 caractères +</p> <p><b>ZONE4 à 13 caractères max</b> Zone NumDette du bloc pièce</p> <p><b>EXEMPLE : 2014-AZ-00-5678 ou 2014-AZ-00-0000000005678</b></p>

***NB: Pour simplifier la saisie des usagers, Il est préférable de ne faire apparaître sur les titres ou factures de rôles, que les caractères indispensables. Il convient par conséquent de ne pas faire apparaître tous les « 0 » des champs NUMTITRE, NUMORDRE et ROLDET, NumDette.***

#### **Détermination du NUMORDRE pour le protocole INDIGO Titres:**

Pour l'INDIGO, la référence de la dette = CODEXER+NUMTITRE+NUMORDRE. Si NUMTITRE (numéro de titre) apparaît clairement sur le titre, le NUMORDRE n'y est pas systématiquement inscrit il est donc nécessaire de l'indiquer à l'utilisateur.

Pour le déterminer, suivre les règles suivantes :

**Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation "** (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 00, 01 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à «**000001**» ou «**1**».

**Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation "** (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 09 ou 10 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à " **000001** " ou «**1**». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur le premier numéro d'ordre.

**Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation "** (identifié par la " NATURE DE TITRE " 03 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit correspondre au numéro d'ordre renseigné dans le fichier de titre émis.

### **Détermination de l'IdLigne pour le protocole PES V2 Titres:**

**Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation "** la zone " IDLIGNE " du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " 000001 " ou «1 »

**Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation "** la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit être impérativement servie à " 000001 " ou «1 ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur la première ligne de pièce.

**Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation "** la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit correspondre à l'IdLigne renseigné dans le fichier de titre émis.

**Nota :** Pour les titres « Multi Débiteur - Multi Imputation », il convient de prendre l'attache de l'équipe projet TIPI, par l'intermédiaire de la Direction Locale des Finances Publiques. Ce type de pièce suppose en effet que la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET corresponde au premier IdLigne utilisé pour le débiteur, qui correspond à l'IdLigne de regroupement.

### **Particularités pour la logique ROLE (ROLMRE) :**

Pour ce format, la zone ROLREC (code recette, caractères alphanumériques) est obligatoirement renseignée.

Si ROLDEB est renseigné, prendre la valeur existante, si non renseigné, prendre « 00 ».

### **Particularités pour la logique ROLE (PES V2 ORMC) :**

Pour ce format, les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce sont obligatoirement renseignés.

### **EXEMPLE DE REFERENCE devant apparaître sur l'ASAP (ROLMRE ou ORMC):**

2016-EA-00-2358 ou 2016-EA-00-0000000002358

### **ATTENTION :**

Pour la logique rôle (ROLMRE et PES V2 ORMC), la numérotation des factures de rôle devra impérativement être séquentielle sur une année civile pour éviter tout doublon.  
Pour un rôle, la valeur des deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc devra impérativement être identique sur toutes les lignes d'un numéro de facture sinon l'article de rôle ne sera pas payable en ligne.

### 3.2.3 LES TESTS ET VALIDATION DE L'ADAPTATION DES ASAP.

Avant de proposer le service de paiement en ligne au public, un test pour vérifier la solution d'édition doit être effectué. Celui-ci consiste à présenter au comptable ou au correspondant moyens de paiement de la DDFiP une dizaine d'ASAP au nouveau format, par courrier ou par voie dématérialisée. Le comptable et le correspondant moyens de paiement s'assurent que les mentions obligatoires sont présentes et correctement structurées.

### 3.3 PASSAGE EN PRODUCTION

Une fois que l'adaptation des avis des sommes à payer a été validée, le correspondant moyens de paiement de la DDFiP doit **activer l'adhésion** de la collectivité adhérente dans TIPI.

Par la suite, le comptable public doit **paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des pièces pour 1<sup>er</sup> envoi TIPI »**, **sans ce paramétrage aucun titre de la collectivité ne sera payable en ligne.**

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à la collectivité pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne avec la nouvelle formule d'avis des sommes à Payer.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

*NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages a été effectué et que les titres pris en charge sont payables en ligne.*

#### **4) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION TIPI**

##### **Phase 1: Etapes préparatoires dans la collectivité**

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre.
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DDFiP

##### **Phase 2: Création du client TIPI par le correspondant moyens de paiement et test des ASAP**

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client TIPI,
- Adaptation des ASAP pour faire figurer les éléments indispensables au paiement
- Edition d'ASAP de test pour le comptable ou le correspondant moyens de paiement de la DDFiP
- Si résultat des tests positifs, activation du compte TIPI

##### **Phase 3 : Mise en production**

- Edition des titres ou articles de rôles au format ASAP nouvelle formule ;
- Envoi des ASAP au format TIPI après autorisation du comptable

##### **Phase 4 : Ouverture du service en ligne :**

- A réception des ASAP, connexion et paiement des usagers sur la page de paiement DGFIP

## FORMULAIRE D'ADHÉSION A L'APPLICATION DES TITRES PAYABLES SUR INTERNET

Libellé de la collectivité	
SIRET de la collectivité	
Codique du poste comptable	
Code Collectivité	
Code Budget	
Produit à encaisser* (un seul produit**)	
Délai de mise en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum)	

**Type d'accès :**

Site Collectivité

Site DGFIP

LOGIQUE (1 client par logique)	ROLE	TITRE
	<input type="checkbox"/> ROLMRE <u>ou</u> <input type="checkbox"/> ORMC	<input type="checkbox"/> INDIGO <u>ou</u> <input type="checkbox"/> PESV2
Compte(s) d'imputation budgétaire ***		
Code Etablissement****		
Code(s) recette****		

\* Voir annexe 4 produits TIPI. Pour un produit, une imputation ou une nomenclature ne figurant pas dans cette annexe, contacter l'administrateur TIPI.

\*\* - Pour de nouveaux produits émis sous le même protocole, on utilise le même N° client TIPI, obligation de remplir le formulaire « Ajout d'un contrat/produit supplémentaire ».  
- Pour de nouveaux produits émis sous un autre protocole, obligation de demander un autre N° client TIPI.

\*\*\* Clients « TITRE » seulement. Renseigner tous les comptes utilisés pour ce produit. Si l'imputation n'est pas prévue par l'annexe 4, contacter l'administrateur TIPI.

\*\*\*\* Ne concerne que les clients ROLMRE ou ORMC (pour le déterminer, cf guide des procédures).

Je soussigné,

représentant légal de

sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application TIPI. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à

le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
N° contrat CB	

Visa du correspondant moyens de paiement



**DEMANDE AJOUT D'UN CONTRAT / PRODUIT  
SUPPLEMENTAIRE  
POUR L'APPLICATION  
TIPI**

Je soussigné,

représentant de

déjà client de l'application TIPI, demande l'ouverture d'un contrat d'encaissement en ligne pour le produit décrit ci-dessous. La collectivité, désignée supra, s'engage à se conformer au cahier des charges de l'application TIPI.

<b>N° Client TIPI</b>	
-----------------------	--

**ATTENTION :**

Le protocole du nouveau produit doit correspondre au protocole du N° client TIPI auquel on rattache le nouveau produit (ex : client Hélios Indigo, le produit supplémentaire doit obligatoirement être émis sous le protocole Indigo) pour ajouter un produit émis sous un protocole différent, obligation de demander un nouveau N° Client TIPI (cf formulaire d'adhésion)

PROTOCOLE	ROLMRE ORMC	INDIGO PES V2
Nouveau produit *		
Compte(s) d'imputation budgétaire *		
Délai de mise en ligne (de 10 à 360 jours maximum)		
Code(s) recette = zone ROLREC du ROLMRE = 2 premiers caractères de CodeProdLoc ORMC		
Remarques		

\*voir annexe 1 bis (produits TIPI)

Fait en 3 exemplaires à

le

Le comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité

Visa du correspondant  
moyens de paiement du Département



## **Avant de remplir le formulaire, merci de prendre en compte ces précisions**

Ce formulaire de pré-adhésion doit être transmis à l'administrateur national TIPI, si la collectivité qui souhaite adhérer au dispositif TIPI, émet plus de 10 000 articles de rôle par an pour le budget collectivité concerné par l'adhésion.

Ce formulaire doit être intégralement rempli, pour permettre à l'administrateur national TIPI de répondre aux candidatures et fournir une date d'ouverture du service dans les meilleurs délais.

## Annexe 3 : Formulaire de pré-adhésion à TIPI

(à transmettre à [tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr))

1) Département :

2) Poste comptable :

3) Code budget-collectivité Hélios et intitulé de la collectivité :

4) Autres solutions automatisées de paiement déjà proposées :

Prélèvement     Paiement sur internet     TIP     Talon optique

CB (régies)     Paiement par téléphone     Autre (préciser) :

**5) Si souhait d'encaissement sur articles de rôle :**

- Nature des produits à encaisser : (plusieurs cas possibles)

- Nomenclature :  M14     M49     M22     M52     Autre :

- Nombre de pièces émises annuellement pour les recettes :

En ROLMRE (nombre d'articles de rôle) :

En ORMC (nombre d'articles de rôle) :

7) Date souhaitée de l'ouverture du service :

## **Suggestions d'édition des titres et factures de rôles pour la page de paiement DGFIP**

La collectivité devra indiquer de manière visible sur ses pièces les données que l'utilisateur aura à saisir pour s'acquitter de sa dette.

Les données devant obligatoirement apparaître sont :

- **l'adresse de connexion de la page de paiement de la DGFIP (et non de la collectivité)**
- **l'identifiant collectivité**
- **la référence de la dette TIPI (décrite en annexe 4),**

Toutes ces informations doivent apparaître dans un message clair et concis. Nous recommandons la formule générique suivante :

« **Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes :**

***Identifiant collectivité : 1234 (exemple) ,***

***Référence : 2011-EA-00-98765 (exemple ROLMRE) ou 2011-12345-1 (exemple INDIGO PES V2)***

L'identifiant collectivité = numéro de client TIPI fourni par le correspondant monétique.

La référence de la dette = correspond à l'agrégation de différents champs des protocoles utilisés par les collectivités pour l'émission de leurs recettes (INDIGO, PESV2 Titre, ROLMRE). La description de cette référence figure dans l'annexe 4.

Les champs doivent être présentés séparés par des tirets pour plus de clarté et éviter les erreurs de saisie.

**EX : 2011-AZ-00-1233 plutôt que 2011AZ001233**

Les zones faisant apparaître les n° de titre, de facture et n° d'ordre ne doivent pas obligatoirement faire apparaître tous les « 0 » du champs.

**EX : 2011-123-1 plutôt que 2011-00000123-000001**

**Exemple de formules à faire figurer sur les titres ou factures de rôles :**

Cantine et garderie  
1336, route de Balleroy  
14330 LE MOLAY LITTRY  
02 31 21 42 27  
www.lbml.fr

Facture n° : 2944  
Facture du 08/06/2010  
Prélèvement le 06/08/2010  
Identifiant Collectivité: 528998  
N° de Référence: 2010-CA-00-5056

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: [www.tipi.gouv.fr](http://www.tipi.gouv.fr)

Période du 01/05/2010 au 31/05/2010


Famille n° : 14330406520

Catégorie	Bénéficiaire	Qté	P.U.	Total
Repas Enfant		3	3,10	9,30 €

**Total : 9,30 €**

Coupon à joindre avec votre règlement

Page 1 / 1

<p>Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.262 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°91-262 du 13 avril 1991, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.</p> <p>VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-6 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.</p>	<p align="center"><b>Coupon règlement</b></p> <p>N° facture : 2944      Prélèvement le 06/08/2010 Période du 01/05/2010 au 31/05/2010</p>  <p align="center">Ecole Primaire Le Molay Litry N° d'ordre : 5056</p> <p>Montant facture : 9,30 € Ancien solde : 325,50 € Total dû : 334,80 €</p>
---	---

ANNEXE 4

Ecole de Musique Intercommunale  
(Secteur CdC des Alpes Mancelles)  
2 rue Abbé Lelièvre  
72130 FRESNAY sur SARTHE

Folio 1 / 1


Facture N° 1333 . 7 J du 24/11/2010		Exercice: 2010			
Période: 2ème & 3ème trimestre 2009-2010		Bordereau: BOR	Titre: TIT	Collectivité: 15	Nature & numéro rôle: 94 / 55
Elèves / Individus	Echéances	Montants (€)	Cours ou prestations	Compte 20090016	
	Ech. 02/2010	93,00	CCAM FM & instrum depuis nov		
	Ech. 05/2010	93,00	CCAM FM & instrum depuis nov		
	09/11/2010	46,50	CCAM FM & instrum depuis nov		
<b>Total à payer</b>		<b>232,50 €</b>	<b>A payer sous 1 mois</b>		

Vous pouvez payer le solde de la cotisation selon l'un des modes suivants:

- par Internet, en vous connectant sur [www.tpi.budget.gouv.fr](http://www.tpi.budget.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes:
  - . Identifiant collectivité: XYZ999
  - . Référence: 2010-EM-00-1333
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- par espèces, au guichet du Trésor Public

Coupon réponse à découper et à retourner accompagné de votre règlement.


Facture N° 1333 . 7 J du 24/11/2010		Exercice: 2010			
Période: 2ème & 3ème trimestre 2009-2010		Bordereau: BOR	Titre: TIT	Collectivité: 15	Nature & numéro rôle: 94 / 55
Expéditeur: Ecole de Musique Intercommunale (Secteur CdC des Alpes Mancelles) 2 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY sur SARTHE		Nom & adresse du débiteur: 20090016			
<b>Total à payer</b>		<b>232,50 €</b>	<b>A payer sous 1 mois</b>		

		<b>Communauté de Communes Cœur d'Estuaire</b> 1, cours d'Armor 44360 St Etienne de Montluc 02-28-25-96-00														
Facture CCCE N° ENF 1009100 / Titre N°5611		<b>Exp :</b> Trésorerie de Savenay 7, rue de Malville 44260 SAVENAY														
<b>Date :</b> 11-10-2010		<b>M et MME :</b> [REDACTED]														
<b>Période Du</b> 01/09/2010 <b>Au</b> 30/09/2010		44360 LE TEMPLE DE BRETAGNE														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Noms et Prénom – Objet de la facture</th> <th>Tarif</th> <th>Qté</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BONATO Enzo CLSH accueil matin Présent : Lu 30/08</td> <td>0.97</td> <td>1.00</td> <td>0.97</td> </tr> <tr> <td>BONATO Manon CLSH accueil matin Présent : Lu 30/08</td> <td>0.97</td> <td>1.00</td> <td>0.97</td> </tr> </tbody> </table>				Noms et Prénom – Objet de la facture	Tarif	Qté	Montant	BONATO Enzo CLSH accueil matin Présent : Lu 30/08	0.97	1.00	0.97	BONATO Manon CLSH accueil matin Présent : Lu 30/08	0.97	1.00	0.97	
Noms et Prénom – Objet de la facture	Tarif	Qté	Montant													
BONATO Enzo CLSH accueil matin Présent : Lu 30/08	0.97	1.00	0.97													
BONATO Manon CLSH accueil matin Présent : Lu 30/08	0.97	1.00	0.97													
Facture CCCE N°ENF 1009100 / Titre N°5611 Période du 01/09/2010 Au 30/09/2010 Débiteur [REDACTED]		<table border="1"> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>1.94 €</b></td> </tr> </table>		<b>Total</b>		<b>1.94 €</b>										
<b>Total</b>		<b>1.94 €</b>														
<table border="1"> <tr> <td><b>Net à payer</b></td> <td><b>1.94 €</b></td> </tr> <tr> <td>Le 29/10/2010</td> <td></td> </tr> </table>		<b>Net à payer</b>	<b>1.94 €</b>	Le 29/10/2010		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Factures précédentes</th> <th>Période</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1008</td> <td>35.53 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1007</td> <td>103.30 €</td> </tr> </tbody> </table>		Factures précédentes	Période	Montant		1008	35.53 €		1007	103.30 €
<b>Net à payer</b>	<b>1.94 €</b>															
Le 29/10/2010																
Factures précédentes	Période	Montant														
	1008	35.53 €														
	1007	103.30 €														
Communauté de Communes Cœur d'Estuaire: <b>Paiement à effectuer auprès de la Trésorerie de Savenay - tel 02.40.56.90.90 :</b> En numéraire, chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, chèques vacances, CESU (uniquement pour les enfants de - de 7 ans), <b>Par Internet :</b> En vous connectant sur <a href="http://www.tipi.budget.gouv.fr">www.tipi.budget.gouv.fr</a> – identifiant collectivité : 0000XX Référence : 2010-FS-00-5611 <b>Par Carte bancaire uniquement</b> auprès des services périscolaires et du Multiaccueil. Joindre obligatoirement le coupon détachable à votre règlement sans le coller ni l'agrafer																

Format préconisé par la Charte nationale des bonnes pratiques

— Pour vous renseigner

**COMPTABLE DE BESANCON :**  
**Maire**  
 2 Rue Mègevand  
 25034 Besançon cedex  
 Téléphone 03 81 41 50 50  
 Horaires d'ouverture : du lundi au  
 vendredi 8h30 - 12h; 13h30 - 17h30  
 samedi : 8h30 - 12h



**AVIS DES SOMMES A PAYER**  
 (simplification de titre de recette)  
**Date d'émission du titre de recette**

13 10 2010

Monsieur Michel DUPONT  
 10 rue Anatole France  
 99999 VILLENEUVE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Références (numéro du titre de recette)**  
 2010 | GF | 0058 | 00000000125  
 Millésime Nature N° département N° de titre

Objet	Nombre d'unités	Montant unitaire HT	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Eau (1er semestre 2010)	20m3	10,00€	200,00€	94,45€	294,45€
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>294,45€</b>

**Coordonnées du comptable public :**  
 Trésorerie de .....  
 TS à votre .....  
 XXXXX .....  
 Téléphone .....  
 Horaires d'ouverture .....

**Adresse de paiement par Internet :** [www.tpa.bnl.gst.gouv.fr](http://www.tpa.bnl.gst.gouv.fr)  
 Coordonnées à saisir en ligne :  
 Identifiant collectivité (XXXXX) :  
 Référence : ..... [BOLMARE]  
 (ou ..... PESV2 ou Indigo)

A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

M. Armand X..., Adjoint au Maire de Besançon [émetteur du titre, sans signature]

---

Établi. Guichet N° Compte Clé  
**JOINDRE UN RIB**

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du

DATE                      montant ci-dessous                      SIGNATURE

EAU - Ville Besançon  
 Montant en Euros : 294,45  
 Réf. Rôles 1877 A Débiteur 3899 Ex 2010-3/12/2010

Ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

VILLE DE BESANCON CENTRE A      Centre n° 06 - NINE : 453831  
 Ville de Besançon

2, RUE MEGEVAND  
 25000 BESANCON

€      \*

**TIP Titre Interbancaire de Paiement**

CENTRE D ENCAISSEMENT  
 DU TRESOR PUBLIC  
 TSA 50000  
 35908 RENNES CEDEX 9

105010500101

453831000189 33010000000000018770250054913806

29445

Annexe 4 Suggestions edition ASAP.odt

5 sur 5



**Annexe 5 Messages d'anomalie  
TIPI**

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole du RÉGIE, 1= TITRE (INDIGÈNES V2) 2=ROL/ME; 3= TITRE EPS ; 4= CLIENT GÉNÉRIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traitements dans TPA			
										Rejet		Gestion Site Collectivité	Page DGFP		
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T" ou "X". La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail. Si la valeur du champ = "M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur = "A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T", c'est une URL de test, si la valeur = "X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>	si le paramètre "saisie" n'est pas servi, un reporting informera l'administrateur TIPI.	1	3		
NUMCLI	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client TIPI doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles.	T1	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur TIPI." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI.	"L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité.	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (TIPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI).	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (TIPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI.	<input checked="" type="checkbox"/>		2	1		
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients TIPI (précision : les clients de statut "migré" présents dans TIPI sont ignorés)			T2	un reporting informera l'administrateur TIPI	un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		3	2					
	contrôle du statut du client TIPI	0 - 1 - 2	si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "I" (inactif)	T3	"Le client TIPI ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur TIPI" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI					<input checked="" type="checkbox"/>	message à destination d'une collectivité qui ferait un test à partir d'un titre d'activation suite à un changement d'applicatif métier ou autre				
			si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "A" (actif) ou le statut est encore "E" (Enregistré) mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation	T4	"Le client TIPI est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI					<input checked="" type="checkbox"/>	Si titre T, on autorise tous les statuts clients.				
			si le champ SAISIE = "X" et le statut du client est à "E" (enregistré) poursuite des contrôles TIPI											4	4
contrôle de l'IRIS	1 - 2 - 3	cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client est différent de "A" (actif) le paiement est impossible	T5	Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	Le paiement en ligne est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			5	5		
			si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "N" (Nouveau) le statut du Client est à "A" (actif) passage au contrôle TIPI suivant	T7	"Vous ne pouvez pas activer le client TIPI car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"										
contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9			Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'uri mais doit être effectué par web service.  Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'uri mais doit être effectué par web service.	T8	"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé" un reporting informera l'administrateur TIPI	Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant. Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		3a	2a		



EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1(n'existe pas)	Sans Objet.				Pas de contrôle générant un message d'erreur, faire juste un reporting.	0 (contrôle préliminaire car non bloquant)	Sans objet	
REFDET	contrôle de forme	1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques CODEXER ou Exer (4) + NUMTITRE ou IdPce (6) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1	La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.	<input checked="" type="checkbox"/>		8	6	
		2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLSEC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie ="T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI, un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur la facture" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.	<input checked="" type="checkbox"/>				
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3	Sans Objet.	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>				
	contrôle de REFDET dans la base TIPI	1 - 2 - 3		Si la dette n'est pas dans la base de paiement TIPI, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référence de la dette inconnue	si SAISIE =" X" la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier si SAISIE =" T" la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau." un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			11 (Coll)	7
				Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5	La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>				
				si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée	Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur	<input checked="" type="checkbox"/>				
	contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai	Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr.	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		16 (Coll)	10	
	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		s'il n'y a pas de contrat associé au client TIPI pour ce type de produit le paiement est impossible NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).	R8	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur TIPI" SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur TIPI". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr.	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		12 (Coll)	8
				Si existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible	R9	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr.	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			15 (Coll)	9
				s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur TIPI". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI			<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'activation et le test, on vérifie le statut du contrat fait qui est toujours à T (donc de facto il est ouvert) à partir de la création du 1er contrat du client.			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	O1	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>	Si la longueur est supérieure, le contenu sera tronqué.	7	50	

	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6	<p>Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 6 caractères numériques ou si comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement sont impossibles.</p> <p>Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 4 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).</p>	M1 Erreur de forme du montant	<p>SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seul de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau." Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seul de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seul de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>« Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2) » un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP-UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		9	11(vérification du format numérique) 14(vérification de la longueur)	
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		<p>Si la valeur est supérieure à 99 999,99 euros, le paiement est impossible</p>	M2 paiement non autorisé	<p>Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caractères (M1) est fait en premier.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la Trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2). (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la Trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2). (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		10(pour activation et test régie) 11(Rég) / 14 (Coll)	16	
MONTANT				<p>si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible</p>	M3 Montant non autorisé	<p>Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : "Le paiement par carte bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.</p> <p>Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : "Le paiement par carte bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI.</p>	<p>Le paiement par Carte Bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI.</p>	<p>Le paiement par Carte Bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Le paiement par Carte Bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>				
	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		<p>Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans TIPI, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.</p>	M4	<p>Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquez sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>« Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer » un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>			15		
		0 - 1 - 2 - 3		<p>Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.</p> <p>Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payline).</p> <p>Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payline).</p>	M5	<p>Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation." un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier sur votre avis des sommes à payer"</p> <p>Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier sur votre avis des sommes à payer"</p> <p>Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		10 (Rég) / 13 (Coll)		
	Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	9 max	<p>Si le paramètre est présent dans l'uri, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.</p>	I1					<input checked="" type="checkbox"/>				
IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		<p>Si un numéro d'entrée existe en base, sa saisie est demandée pour l'accès type Portail DGFIP. Alors la valeur saisie doit correspondre à celle présente en base.</p> <p>Pour les accès site collectivité, le paramètre sera facultatif mais si la valeur est présente dans l'uri envoyé à TIPI, elle doit correspondre à celle présente en base. Le contrôle ne sera effectué que si en base, l'IEP a été transmis par Hélios.</p> <p>Pour l'activation et le test, l'iep (si le paramètre est présent) doit être conforme à ce qui est prévu dans le cahier des charges (valeur : 123456789).</p>	I2	<p>Saisie = "X" message: "le format du paramètre IEP de l'URI d'activation n'est pas conforme" Saisie = "T" message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier sur votre avis des sommes à payer"</p> <p>Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier sur votre avis des sommes à payer"</p> <p>Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>				
	contrôle du nombre et du format des	0 - 1 - 2 - 3	6 à 99	<p>l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible</p>	A1 Adresse électronique que non servie	<p>SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<p>Le format de l'adresse électronique que vous avez saisi n'est pas valide. Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique"</p>	<p>«Veuillez saisir à nouveau l'adresse électronique»</p>	<p>« Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		6	13	

MEL	ou format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	0 a ou	l'adresse MEL du débiteur doit comporter entre 6 et 80 caractères maximum ainsi que les caractères "@" et "." ; sinon le paiement est impossible	A2 Adresse électronique que non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte " Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	Veuillez vérifier l'ajout de la saisie sur une autre page	Veuillez vérifier l'ajout de la saisie sur une autre page	<input checked="" type="checkbox"/>				
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3		Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A3 Adresse électronique que de confirmation non-conforme	Sans objet un reporting informera l'administrateur TIPI	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Vérifier les adresses électroniques saisies" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans objet	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/>		SO		12
URLCL	contrôle du nombre et du format des caractères	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://....., 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans Objet. un reporting informera l'administrateur TIPI	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		10(Rég)		SO
		1 - 2 - 3		pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans Objet. un reporting informera l'administrateur TIPI	un reporting informera l'administrateur TIPI	un reporting informera l'administrateur TIPI				10 (Coll) pour T et X (bloquant 0 (contrôle préliminaire car non bloquant pour M et A)	

## ANNEXE 6

# FORMULAIRE D'ADHÉSION DES POSTES COMPTABLES AU SYSTÈME D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE DES TITRES OU RÔLES SUR INTERNET (TIPI)

### VENTE A DISTANCE (INTERNET) TARIF SPL

#### UN CONTRAT CB PAR CLIENT TIPI

Formulaire à transmettre au correspondant monétique de votre département en charge de le *vérifier et de le compléter si nécessaire*.

#### Informations administratives concernant le poste comptable

- **Dénomination et adresse du poste comptable :**

**Exemple**

Centre des Finances Publiques  
14 bd Alsace Lorraine BP 41770  
80017 AMIENS Cedex 1

- **Enseigne abrégée explicite : Libellé commerçant CB qui figurera sur tous les documents CB**

NOM DE LA COLLECTIVITE + NATURE DU SERVICE      (Dept)      (Ville siège de la Trésorerie)

- **Numéro SIRET du poste comptable:**
- **Code A.P.E. : nouveau 8411Z (= ancien 751A)**
- **Nom de la personne responsable (comptable, adjoint) :**
- **Téléphone :**
- **BALF du poste :**



**Sélectionner**

- Type de contrat : **VAD**
- Centre de traitement : **ATOS**

**Saisir** : Plafond de garantie 1 euro

**Cocher** :  exception contrôle de double

#### Informations de nature bancaire

Compte Banque de France du comptable RIB non automatisé

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE

Joindre un RIB non automatisé

**Le comptable du Trésor assignataire de la  
Collectivité adhérente à TIPI**